

ECOLE SAINTE-PHILOMENE

CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE 2017/2018

Dans ce document, vous trouverez des informations concernant

1. Informations pratiques
2. Services
3. Informations financières

Documents à remplir et à nous retourner dernier délai le 25 août 2017

- a) Fiche de renseignements famille.
- b) Fiche médicale.
- c) Fiche : Premier versement du mois de septembre 2017 (paiement de préférence par chèque). Si le prélèvement automatique n'est pas déjà en place depuis l'an dernier ou si vous n'avez pas fourni les documents dans le dossier d'inscription, merci de joindre également un RIB et le Mandat de prélèvement SEPA dûment complété.
- d) **POUR LES REGLEMENTS SUIVANTS : Nouveau cette année** possibilité de régler par carte bleue à la comptabilité ou par Ecole Directe (modalités données en début d'année).
- e) Coupon adhésion APEL.
- f) Bulletin adhésion Mutuelle Saint Christophe (**joindre le règlement si adhésion**).

1. Informations pratiques

Dates et heures de rentrée

ECOLE SAINTE - PHILOMENE	<p>Rentrée des élèves : Lundi 4 septembre 2017 à :</p> <ul style="list-style-type: none">- 9h20 pour les CM- 9h35 pour les CE- 9h45 pour les CP et ULIS <p>Les enfants de la maternelle seront accueillis dans leur classe à partir de 9 h15.</p> <p>Un accueil (café, petits gâteaux,...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L (Association des Parents de l'Enseignement Libre) de 9h15 à 10h00. Vous pourrez y prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'école, sur cette association et sa raison d'être.</p> <p>Pour les enfants nés en 2015 : Une rentrée toute particulière aura lieu le lundi 11 septembre à 9 h 00 dans la classe de TPS/PS.</p>
-------------------------------------	--

Réunion de rentrée pour les parents

Lors de ces réunions, les équipes pédagogiques présentent leur progression, leurs projets, leurs méthodes de travail, ainsi que les exigences de travail et de conduite

Votre présence est indispensable

ECOLE SAINTE-PHILOMENE	Les réunions débuteront à partir de 16h15		
	PS : Jeudi 28 septembre	MS et GS/MS : Lundi 18 septembre	GS : Vendredi 15 septembre
	CP - CP/CE1 : Jeudi 14 septembre	CE1 et CE1/CE2 : Vendredi 15 septembre	CE2 : Jeudi 21 septembre
	CM1 : Mardi 12 septembre	CM1/CM2 et CM2 : Mardi 19 septembre	
	ULIS : Les familles des enfants de ULIS seront accueillies individuellement		

Calendrier scolaire

INSTITUTION	Vacances et jours fériés :	
	Toussaint	Vendredi soir 20 octobre 2017 - Lundi 6 novembre 2017 au matin
	Noël	Vendredi soir 22 décembre 2017 - Lundi 8 janvier 2018 au matin
	Hiver	Vendredi soir 9 février 2018 - Lundi 26 février 2018 au matin
	Pâques	Lundi 2 avril 2018
	Printemps	Vendredi soir 6 avril 2018 - Mardi 23 avril 2018 au matin
	Ascension	Jeudi 10 mai 2018 Informations complémentaires données à la rentrée.
	Pentecôte	Lundi 21 mai 2018
Eté	Vendredi 6 juillet 2018 fin des cours pour les élèves de l'école.	

Horaires journaliers

ECOLE SAINTE-PHILOMENE	<p>Horaires du matin : 8h30 – 11h45 (le lundi à partir de 8h45)</p> <p>1) L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en garderie payante de 7h30 à 8h00. • Accueil gratuit sur la cour de récréation de 8h00 à 8h30. <p>2) La sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance au portail de 11h45 à 12h00.
	<p>Horaires de l'après-midi : 13h30 – 16h00</p> <p>1) L'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil sur la cour de récréation de 13h15 à 13h30. • En primaire, en cas de retard, les élèves doivent passer au secrétariat. <p>2) La sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves sont gardés gratuitement sur la cour de récréation ou au portail de 16h00 à 16h30, en attendant que vous veniez les chercher.

Garderies et études

ECOLE SAINTE-PHILOMENE	<p>Fonctionnement dès le 1^{er} jour de la rentrée.</p> <p><u>Matin</u></p> <p>Une garderie assure l'accueil des élèves de 7h30 jusqu'à 8h00. A partir de 8h00 jusqu'à 8h30 les élèves de l'école primaire sortent sur la cour.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne doit rester dans la cour de l'école avant 8h00 : pas de surveillance.</p> <p><u>Soir</u></p> <p><u>Maternelles</u> : Les élèves sont à la garderie à partir de 16h00 jusqu'à 18h30 (sauf vendredi 18h00). Garderie gratuite de 16h00 à 16h30. Les parents peuvent venir les chercher à tout moment.</p> <p><u>Primaires</u> : L'étude permet aux élèves de faire leurs devoirs, elle débute à 16h45 après une récréation et se termine à 17h45.</p> <p>NB : à partir de 17h45 jusqu'à 18h30 : les élèves sont regroupés avec ceux de la maternelle.</p> <p><u>Garderie du mercredi midi</u> Les élèves peuvent manger au restaurant scolaire et être pris en charge gratuitement jusqu'à 13h.</p>
-----------------------------------	---

Retards et absences : Appeler la Vie Scolaire

Ecole Sainte-Philomène
04 70 05 37 73
M^{me} DUMAS
stephilo@saintelouise.fr

- **Tout retard ou absence doit être signalé le matin même avant 9 heures.**
- Dès son retour :
 - L'élève remettra un mot de votre part à son enseignant.
- Les absences prolongées non justifiées font l'objet d'un signalement obligatoire à l'Inspection Académique.
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit de votre part est exigé pour que votre enfant puisse sortir de l'établissement.

Orientation

ECOLE Ste-Philomène	<p>Classe de CM2 : Une demi-journée de découverte au collège Saint-Joseph courant janvier 2018.</p>
--------------------------------	--

Règlement Intérieur

ECOLE Ste-Philomène	<p>Du Projet-Educatif découle le « Règlement Intérieur ». Ce dernier permet de réguler la vie sociale de l'école. Cet apprentissage préfigure l'intégration future de votre enfant dans la société.</p> <p>Il convient donc, parent(s) et enfant(s), d'en prendre connaissance et de se l'approprier. Le règlement intérieur peut être consulté sur Internet.</p> <p>Merci de rapporter le coupon détachable à l'enseignant le jour de la rentrée.</p>
--------------------------------	--

Fournitures scolaires

ECOLE	<p>Veillez trouver ci-joint les listes de fournitures pour cette rentrée. En cas de perte, ces listes seront disponibles sur le site Internet de l'Institution : www.saintelouise.fr (Infos pratiques)</p>
--------------	---

2. Services

Restauration

ECOLE SAINTE - PHILOMENE	<p>Les élèves du primaire déjeunent au restaurant scolaire, sous forme de self dirigé. Les maternelles sont accueillies à la cantine traditionnelle (service à table). Les inscriptions pour des repas réguliers se font en début d'année, un pointage est fait chaque jour à l'entrée au restaurant scolaire. Pour les repas occasionnels, prévoir l'achat de tickets au secrétariat. Merci de signaler par courrier toute modification liée à la demi-pension.</p>
---	--

3. Informations financières

Les tarifs de la restauration sont calculés sur la base d'une année scolaire « moyenne ». Ils intègrent les vacances scolaires, les jours fériés. Pour les absences de plus d'une semaine, nous procédons naturellement à une régularisation des participations des familles.

Assurances

Tous les parents sont en principe dotés, dans le cadre de leur contrat multirisques habitation d'une garantie responsabilité civile chef de famille couvrant leur enfant s'il est responsable de dommages causés à autrui. Mais cette assurance n'intervient pas si l'enfant est victime d'un accident sans responsable identifié.

Or, tout élève dans le cadre de sortie scolaire (à l'étranger ou sur le territoire français) doit être titulaire d'un contrat "individuelle accident".

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Vous avez souscrit auprès de votre assureur ce type de contrat (merci de fournir cette attestation à l'enseignant ou au secrétariat dès que possible ;
- Vous n'avez pas souscrit ce type de contrat ; dans ce cas, vous avez la possibilité de le faire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de l'établissement. (voir règlement financier).

La présentation du contrat proposé par la Mutuelle Saint-Christophe est disponible sur leur site internet :

<http://saint-christophe-assurances.fr/informationspratiques/espace-parents>

Extrait des exclusions des garanties :

L'Institution n'est pas garantie contre les vols ou pertes d'objets et de vêtements appartenant aux élèves. C'est pourquoi nous recommandons et insistons auprès des élèves :

- de marquer les vêtements.
- d'indiquer le nom et la classe sur chaque livre.
- d'éviter de porter ou transporter des objets de valeur.
- Exceptionnellement de déposer leur argent ou objets de valeur au secrétariat de l'école.